



HAL
open science

Inertie professionnelle relative des chefs d'exploitation agricole

Pierre Daucé, Guénhaël Jegouzo

► **To cite this version:**

Pierre Daucé, Guénhaël Jegouzo. Inertie professionnelle relative des chefs d'exploitation agricole. [Rapport Technique] 1969. hal-02859502

HAL Id: hal-02859502

<https://hal.inrae.fr/hal-02859502>

Submitted on 8 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Institut National de la Recherche Agronomique
Station d'Economie Rurale -

I.N.R.A. - RENNES
ÉCONOMIE RURALE
BIBLIOTHÈQUE

INERTIE PROFESSIONNELLE RELATIVE DES CHEFS D'EXPLOITATION AGRICOLE

P. DAUCE et G. JEGOUZO
Septembre 1969

- P L A N -

Sommaire -

Introduction -

Thème de l'étude

Sources d'information

PREMIERE PARTIE - LA MOBILITE PROFESSIONNELLE DES CHEFS D'EXPLOITATION
EST RARE

A - Quelques données statistiques sur les divers aspects de la rareté
des transferts professionnels d'exploitants agricoles.

1 - La faiblesse générale des effectifs d'exploitants agricoles
qui changent de métier.

2 - L'inertie professionnelle varie selon l'âge des exploitants
selon la surface et le mode de faire-valoir de leur exploitation.

3 - La mobilité professionnelle reste rare alors même que l'offre
d'emplois non agricoles se manifeste en zone proche.

4 - La mobilité professionnelle reste rare alors même qu'il y a
aide des pouvoirs publics à l'apprentissage d'un nouveau métier.

B - Pourquoi la mobilité professionnelle des exploitants est-elle
rare ?

1 - Pourquoi les exploitants qui ont changé d'emploi l'ont-ils
fait ?

2 - Pourquoi les exploitants qui ne changent pas d'emploi ne
pas alors qu'ils n'obtiennent dans l'agriculture que de faibles
revenus ?

DEUXIEME PARTIE - LA MOBILITE PROFESSIONNELLE DES CHEFS D'EXPLOITATION
AGRICOLE EST SOUVENT INCOMPLETE

1 - La fréquence de la mobilité incomplète.

2 - Les facteurs de mobilité incomplète.

a) L'insuffisance des salaires non agricoles.

b) Autres facteurs.

3 - La mobilité incomplète n'est-elle que provisoire ?

Conclusion -

Résumé -

Références bibliographiques.

- S O M M A I R E -

Les chefs d'exploitation agricole manifestent une in-
professionnelle relative en ce sens que, chez ces travailleurs, plus
que chez les autres actifs agricoles, rares sont les mutations profes-
sionnelles. Si cette rareté existe alors même que des emplois non
agricoles sont disponibles et que les exploitants agricoles considérés
comme en surnombre ont les aptitudes nécessaires pour les occuper,
il y a là de divers points de vue une source de déséquilibre et de
développement dans et hors de l'agriculture, étant entendu que les
situations à cet égard diffèrent beaucoup selon les régions.

Cette note a pour objet de décrire et d'expliquer les
comportements adoptés par les chefs d'exploitation agricole en matière
de mobilité professionnelle. La donnée essentielle est que les chan-
gements d'emploi des exploitants apparaissent rares essentiellement
fait de leurs préférences d'occupation professionnelle et non pas
raison du sous-emploi hors de l'agriculture. En outre ces changements
restent souvent incomplets puisque les exploitants mutants restent
titulaires à titre secondaire de leur unité de production agricole.
La mobilité professionnelle des exploitants contribue donc très peu
au processus de concentration des exploitations. De telles obser-
vations comportent des enseignements de théorie et de politique éco-
nomiques.

*pour préciser il
faut connaître*

- INTRODUCTION -

Thème de l'étude

La mobilité professionnelle est beaucoup moins fréquente chez les chefs d'exploitation agricole que chez les autres travailleurs de la terre. Cette inertie professionnelle est relative en ce sens que si les changements d'emploi des exploitants sont rares, ne sont pas nuls dès lors tout au moins qu'on se situe à une certaine échelle de temps et d'espace.

L'intensité de mobilité réelle ne peut être que moindre chez les chefs d'exploitation car ceux-ci possèdent par rapport aux autres actifs agricoles des caractéristiques socio-économiques propres : âge élevé et statut professionnel de travailleur non salarié qui limitent leur mobilité potentielle. Toutes les analyses de migrations professionnelles montrent que le volume des transferts diminue avec l'âge, toutes choses égales par ailleurs ; or les chefs d'exploitation agricole ont le plus souvent 35 ans et plus (91,4 % des chefs dans l'enquête de 1967 sur les structures agricoles, pour l'ensemble des exploitants à temps complet et à temps partiel), ce qui est un âge élevé du point de vue de la mobilité. En outre, l'adoption d'un emploi non agricole impliquera généralement pour les exploitants de passer de la condition patronale à la condition salariale, c'est-à-dire de perdre une certaine indépendance.

Les théories de la croissance enseignent que l'inertie professionnelle d'une population excédentaire peut être tantôt un obstacle et tantôt un facteur du sous-développement économique global. S'agissant des chefs d'exploitation agricole, l'hypothèse peut être faite que leur inertie étant en grande ^{partie} d'ordre volontaire, constitue plutôt un frein au développement, car leurs changements d'emploi restent rares alors même que des offres d'emplois non agricoles sont insatisfaites et qu'ils possèdent les aptitudes nécessaires ;

non b.! 

occuper ces emplois. Les exploitants agricoles ne sont pas les seuls travailleurs à avoir un tel comportement mais la tendance semble plus élevée chez eux.

L'immobilité d'ordre volontaire des chefs d'exploitation comme celle des autres actifs agricoles engendre des déséquilibres d'emploi et de revenu. Elle est d'abord un facteur de pénurie de main-d'œuvre hors de l'agriculture; en France, cette pénurie freine l'activité de branches telles que le bâtiment dans la quasi-totalité des régions de programme. En outre la fixité dans l'emploi entraîne souvent une sous-rémunération du travail, l'échelle des unités de production se trouvant réduite du fait du trop grand nombre de producteurs indépendants.

L'inertie professionnelle des exploitants a aussi pour conséquence particulière d'être le principal frein à une transformation rapide des structures de production agricole, lorsqu'il existe un nombre relativement grand de candidats au métier de chef d'exploitation; et ceci non seulement entretient la paupérisation relative des agriculteurs dans de nombreuses régions mais perpétue le manque de compétitivité du secteur agricole. Si en effet beaucoup entrent dans la catégorie des chefs d'exploitation, il faudrait que beaucoup en sortent en cours de vie active pour que se crée une fluidité que soit rendue possible en permanence l'adaptation des structures de production à l'état des techniques. Quand de telles sorties ne se produisent pas, l'occasion d'une libération éventuelle des exploitations occupées par leurs titulaires non mobiles se trouve reportée au moment de la retraite ou du décès, c'est-à-dire un grand nombre d'années plus tard (environ 25 ou 30 en moyenne si le changement d'emploi se fait en moyenne à l'âge de 40 ans chez les exploitants). Des perspectives de remplacement des chefs d'exploitation ont été établies récemment faisant une telle hypothèse de mobilité professionnelle nulle chez les exploitants, la mobilité effective étant considérée comme marginale par rapport aux principales sorties que constituent la retraite et le décès (5, p.25).

2

quel

Sans doute pourrait-on penser que l'abaissement de la retraite et l'intensification des mutations professionnelles des jeunes travailleurs agricoles suffiront à accélérer la concentration des unités de production agricole. Mais comme l'on se trouve encore un stade où, dans beaucoup de régions, une large fraction des exploitations sont des unités de polyproduction de moins de 20 ha, il faut chercher à imprimer un rythme plus rapide à une évolution qui est déjà en voie d'accélération. Un véritable changement d'échelle de la taille des unités de production agricole serait d'autant plus vite atteint si sur le marché des exploitations il y avait à la diminution de la demande et augmentation de l'offre. Dans cette perspective l'accroissement de la mobilité professionnelle des chefs d'exploitation est d'autant plus souhaitable que, dans un grand nombre de régions, beaucoup de travailleurs accèdent encore à la gestion des exploitations agricoles (p. 36 et suivantes). Or "compte tenu du niveau probable de la demande (de biens agricoles) et sauf pour certaines productions de luxe, ces entrants dans le secteur agricole (artisanal) sont d'ores et déjà superflus" (4, p. 13).

Etant rares, les changements d'emploi des exploitants agricoles n'ont jamais ^{fait} l'objet jusqu'à présent d'une étude spécifique en France. En raison des lourdes conséquences qu'implique l'inertie de ces travailleurs, il semble justifié de réaliser une telle étude, spécialement au stade actuel de l'évolution de la population active agricole française. Cette population se trouve de plus en plus constituée de chefs d'exploitation (20, p. 221 et 222). Dès lors, dans le rythme de réduction des actifs agricoles dépendra de façon croissante des variations dans les effectifs des exploitants, et ceci plus que par le passé la question de savoir si une intensité plus grande de mobilité des exploitants ne peut être obtenue.

La recherche spéciale qui a été consacrée aux transitions des chefs d'exploitation a été faite dans les buts suivants : décrire et expliquer les comportements adoptés par ces travailleurs dans leur orientation professionnelle, et déterminer le rôle particulier

réellement la mobilité professionnelle des exploitants dans l'évolution des structures de production agricole, cela en examinant ce devierment les exploitations des mutants après le changement d'emploi

Nous avons considéré qu'il y avait mobilité professionnelle d'un chef d'exploitation (ou mutation ou transfert ou conversion professionnelle) lorsqu'un exploitant à titre exclusif ou principal (l'exploitant ayant une autre activité n'étant retenu que si celle-ci est déclarée secondaire) adoptait à titre exclusif ou principal un emploi situé hors de la branche agricole ou qui relève des catégories socio-professionnelles non agricoles.

Sources d'information

A (

Il fallait connaître les conduites et attitudes non seulement des chefs d'exploitation qui changent d'emploi mais de ceux qui ne le font pas. D'une part certaines enquêtes faites en France sur les mutations professionnelles agricoles permettent de saisir certains comportements des exploitants mutants lorsque les résultats sont en fonction du statut professionnel dans l'emploi agricole. Les enquêtes réalisées en Bretagne en 1966-1967 et 1968 pour étudier le recrutement de main-d'oeuvre en agriculture par de nouvelles usines ont été en partie réexploitées dans cette optique (16 et 17) (1). D'autre part des enquêtes d'opinion effectuées par des psychologues et sociologues fournissent quelques informations sur les préférences d'orientation professionnelle exprimées par les exploitants agricoles français

(1) Leurs données seront présentées groupées.
(2) A propos de l'influence du statut professionnel sur la mobilité professionnelle, G. BARBICHON relève dans un article récent "qu'il est regrettable que les enquêtes sociologiques aient jusqu'ici laissé cette variable dans l'ombre" (Mutation et migration des agriculteurs, Revue d'Economie Politique, mai-juin 1968 pp.341-375, page 348).

Ces divers travaux ne procurant que des données partielles sur notre thème d'étude, nous avons en 1968 et 1969 effectué en deux enquêtes ayant pour objet les changements d'emploi des seuls chefs d'exploitation ; elles ont donné lieu à un compte-rendu par (7). Tout d'abord une enquête par interviews a porté sur une catégorie restreinte d'exploitants mutants : celle des candidats à l'aide à la mutation professionnelle qui est attribuée au titre du Fonds d'Aide Sociale pour l'Aménagement des Structures Agricoles (F.A.S.A.S.A.). Ces candidats sont les seuls mutants pour lesquels une information administrative de base existe qui a pour objet propre le transfert professionnel (1) et (2). L'étude a porté de façon exhaustive sur 238 agriculteurs mutants qui, de 1964 à fin 1967, ont déposé une demande d'aide en se déclarant chefs d'exploitation.

La deuxième enquête particulière faite en Bretagne a été faite à l'effet de saisir de façon exhaustive les changements d'emploi des exploitants mutants. Il s'agit d'une investigation qui a été réalisée pour l'ensemble des Côtes-du-Nord et les années 1966-1967, 1968 et qui a été faite à partir des radiations faites à la Mutualité Sociale Agricole. Cette source a pour intérêt de permettre d'évaluer un flux total d'exploitants mutants ; mais la quantité et la qualité des données relatives aux modalités des transferts professionnels, au devenir des exploitants après ces transferts sont moindres que dans une enquête par interviews.

(1) Les dossiers de candidatures détenus par l'Association Nationale pour les Mutations Professionnelles en Agriculture (A.M.P.R.A.) jusqu'au 31 décembre 1967 le sont, depuis cette date, par le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (C.N.A.S.E.A.). Ces dossiers ne constituent qu'une source imparfaite d'informations car tous les candidats à l'aide n'ont pas changé de fiche et certaines fiches restent incomplètes pour des raisons diverses.

(2) L'enquête par interviews a été financée pour partie par le C

Pour élargir la portée des observations faites en France soit dans une région soit au plan national, des comparaisons ont été effectuées avec les résultats d'enquêtes propres aux chefs d'exploitation qui ont été réalisées dans d'autres pays de l'O.C.D.E.. Les tendances relevées en France rejoignent souvent celles décelées à l'étranger malgré les différences de contexte économique. Les enquêtes suivantes ont été considérées :

- deux faites aux Etats-Unis dans l'Iowa, l'une auprès d'un échantillon de 144 exploitants non-mutants (12, 1953), l'autre auprès d'un groupe de 19 mutants (13, 1962) (1).
- une effectuée en Belgique auprès d'un groupe de 113 chefs d'exploitation originaires de quatre zones de la partie flamande du pays qui ont adopté un emploi non agricole entre le 1er janvier 1952 et le 31 décembre 1963 et habitent encore les régions étudiées au moment des interviews (8, 1964).
- enfin celle relative à deux zones de l'Est de l'Angleterre et sur un échantillon de 104 petits exploitants non-mutants cultivant une moyenne de 26, 80 ha (10, 1969). Même dans ce pays où la population agricole est si réduite, on analyse encore les obstacles à des mutations accrues de "petits" chefs d'exploitation.

.. .

(1) Nous n'avons pas retenu les résultats de l'enquête de H.D. GARDNER (Factors influencing farm operators' decisions to leave farming, *Journal of Farm Economics*, août 1963, pp.567-576) car celui-ci a étudié les "départs hors de l'agriculture" sans isoler ceux qui consistent en mutation professionnelle.

L'observation des faits a été conduite en fonction d'une hypothèse directrice : la mobilité réelle et la mobilité potentielle des chefs d'exploitation agricole sont faibles alors même que leurs revenus sont bas et que des emplois non agricoles qu'ils seraient capables de trouver seraient disponibles.

Malgré leur hétérogénéité, malgré leur champ restreint, les diverses sources d'information utilisées se rejoignent pour apparaître que la mobilité professionnelle réelle des exploitants agricoles a pour caractéristiques essentielles :

1°) d'être rare et de le rester même dans les cas où le transfert se trouve facilité, l'apprentissage d'un nouveau métier se trouvant organisé et financé par les pouvoirs publics, des emplois de complément étant offerts en zone proche ;

2°) quand elle survient, de n'être souvent qu'incomplète en ce que les exploitants changent seulement d'emploi principal et exercent une activité de chef d'exploitation à titre secondaire. Les facteurs explicatifs de ces comportements sont tels que l'on est conduit à conclure que les pouvoirs publics disposent de peu de moyens d'action pour obtenir que les mutations professionnelles des exploitants deviennent fréquentes et complètes comme celles des autres travailleurs agricoles.

I - LA MOBILITE PROFESSIONNELLE DES CHEFS D'EXPLOITATION EST RARE

Il semble nécessaire de faire état à ce sujet de quelques chiffres pour bien faire prendre conscience de l'ampleur de l'inertie professionnelle relative des chefs d'exploitation. Mais le point le plus important est de connaître les raisons de cette inertie et de savoir dans quelle mesure elle est d'ordre volontaire. Après avoir fourni quelques données et statistiques sur les divers aspects de la rareté des transferts professionnels de chefs d'exploitation, nous examinerons les facteurs explicatifs de l'immobilité.

A - QUELQUES DONNEES STATISTIQUES SUR LES DIVERS ASPECTS DE LA RARETE DES TRANSFERTS PROFESSIONNELS D'EXPLOITANTS AGRICOLES

L'inertie professionnelle relative est le fait de l'ensemble des chefs d'exploitation, mais elle atteint des degrés variables en fonction des caractéristiques personnelles des individus et de caractéristiques de leurs exploitations. Elle subsiste alors même que l'offre d'emplois non agricoles se manifeste en zone rurale et alors même que les pouvoirs publics organisent et financent une formation de conversion. Les statistiques disponibles sur ces divers points ne concernent que la période récente ; elles sont tantôt nationales et tantôt seulement locales.

1 - La faiblesse générale des effectifs d'exploitants agricoles qui changent de métier

Selon l'enquête sur l'emploi faite par l'I.N.S.E.E. en juin 1951, sur 100 hommes actifs non agricoles à cette date, un seul était ancien chef d'exploitation agricole alors que 8 étaient d'anciens aides-familiaux et 3 autres d'anciens salariés (14, p.9). Si les

exploitants contribuent peu à fournir de la main-d'oeuvre aux actifs non agricoles, c'est parce qu'une proportion très faible d'entre eux change d'emploi chaque année.

Dans l'ensemble de la France et au cours des 5 années de la période 1959-1964, le rapport des travailleurs mobiles (actifs en 1959 qui, début 1964, sont actifs non agricoles) aux travailleurs non mobiles (actifs agricoles en 1959 et début 1964) s'établit à 25,8 % pour les chefs d'exploitation contre 28,3 % pour les salariés et 28,3 % pour les aides-familiaux. Quant au dénombrement effectué en Côte-d'Or pour les années 1966-1967-1968, il a permis d'établir que 386 exploitants de ce département avaient muté en trois ans (7, p.12). Dans cet exemple, pour situer en ordre de grandeur l'intensité relative, au cours d'une année, de la mobilité professionnelle des chefs d'exploitation, l'effectif des mutants de 1967 a été rapporté à l'effectif total des exploitants à temps complet qui avaient moins de 65 ans lors de l'enquête sur les structures agricoles de 1967 (25 000). Le taux annuel de mobilité (137/25 000) est de 5 à 6 pour mille, ce qui est très faible. Mais ce taux peut être moins faible dans des départements où l'offre d'emplois non agricoles est plus nombreuse car nous verrons ultérieurement que la propension à la mobilité professionnelle est presque nulle.

Un taux de mobilité moins faible a été observé lors de l'enquête faite dans le Domfrontais (Orne) sur la situation professionnelle en avril 1966 des actifs de la zone qui en avril 1963 étaient agriculteurs et avaient de 15 à 35 ans (1, p.9). Le taux de muta-

(1) estimations effectuées à partir des données fournies par M. et M. PASSAGEZ (22, p.35). La moindre mobilité des chefs d'exploitation est encore plus marquée que ne le font apparaître ces chiffres car l'enquête dont ils sont issus sous-estime le nombre total des mutants et surestime la proportion des mutants les plus âgés donc aussi celle des mutants anciens exploitants ; ceci a été montré par ailleurs (10)

sur 3 ans (ou proportion d'actifs agricoles de 1963 qui ont muté 1963 et 1966) est de 4,0 % pour les chefs d'exploitation contre pour les aides-familiaux et 38,3 % pour les salariés agricoles. Si dans cet exemple le taux n'est pas négligeable pour les exploitants c'est que les chefs d'exploitation considérés dans cette enquête sont relativement jeunes. Pour un statut donné, l'intensité relative des transferts varie selon l'âge ; chez les exploitants, cette intensité varie aussi en fonction de la surface et du mode de faire-valoir de l'exploitation.

2 - L'inertie professionnelle varie selon l'âge des exploitants, la surface et le mode de faire-valoir de leur exploitation

Les données de l'enquête des Côtes-du-Nord et celles de l'enquête belge permettent d'établir que la fréquence des changements diminue avec l'âge et quel que soit l'âge, qu'elle est plus rare dans les plus grandes catégories de surface^{et} chez les propriétaires exploitants.

Les exploitants mutants des Côtes-du-Nord appartiennent à toutes les catégories d'âge, mais plus de la moitié (60,6 %) avaient moins de 45 ans, lors de leur transfert (7, p.26). Lorsque l'on examine les répartitions par tranches quinquennales d'âge d'une part des exploitants mutants d'autre part de l'ensemble des exploitants (à temps complet recensés en 1967 (1), il apparaît que les mutants sont sous-représentés en dessous de 50 ans et sous-représentés au-delà. Ce même phénomène a été observé en Belgique (8, p.35).

Chez l'ensemble des exploitants agricoles les superficies exploitées diminuent avec l'âge et le faire-valoir direct aussi avec l'âge (19 p.32 et 34). Si les exploitants des Côtes-du-Nord qui ont changé d'emploi (7, p.25) étaient le plus fréquemment fa-

(1) Enquête Communautaire de la Statistique Agricole.

(75 % des cas précisés), ils se trouvaient le plus souvent situés sur de petites surfaces (19,4 % au-dessous de 5 ha, 54,9 % au-dessous de 10 ha, 91,7 % au-dessous de 20 ha) ; sur ces points encore de constatations identiques ont été faites en Belgique (8, p.42 et suivantes). En Bretagne, la mobilité devient spécialement rare au-dessus de 20 ha.

La surface et aussi le mode de faire-valoir exercent une influence indépendante de l'âge. L'enquête des Côtes-du-Nord on observe que dans chaque tranche de surface - le pourcentage des superficies inférieures à 10 ha se trouve plus élevé chez les mutants que parmi les exploitants totaux ; - la proportion de propriétaires-exploitants est plus faible parmi les mutants (7, p.27).

3 - La mobilité professionnelle reste rare alors même que l'offre d'emplois non agricoles se manifeste en zone proche

La pénurie de logements dans les grands centres urbains crée les difficultés d'adaptation à un nouveau milieu culturel constituent de fréquents obstacles à la mobilité professionnelle des travailleurs, les moins jeunes et de ceux qui sont mariés. ^{Aussi} La décision du chef d'exploitation de changer d'emploi sera sans doute beaucoup influencée par le degré de proximité ou d'éloignement de l'emploi de conversion.

9
Dans la quasi-totalité des cas, les changements d'emploi des exploitants des Côtes-du-Nord ne s'accompagnent tout au plus que de migrations intercommunales ou intercantoniales ; 91,6 % sont restés résider dans leur département d'origine (7, p.47). Cette relative immobilité géographique n'est pas propre aux exploitants bretons, de façon très générale, l'intensité des migrations lointaines diminue beaucoup avec l'âge. Dans l'enquête belge, le pourcentage des exploitants mutants qui ne résident plus dans leur zone d'origine s'élève à 3,8 % et 9,0 % pour deux cantons et 27,7 % pour un arrondissement (8, p.33).

Compte tenu de cette faible mobilité géographique, les exploitants se comportent comme si dans le plus grand nombre de cas, la proximité des emplois de conversion est une condition nécessaire du changement d'emploi. Lors des deux enquêtes faites en Bretagne sur le recrutement de main-d'oeuvre en agriculture par des établissements récemment établies en zone de forte pression démographique agricole, il était apparu que la proximité de l'offre d'emplois exerce une plus grande influence sur le rythme des mutations chez les exploitants que chez les autres travailleurs agricoles. Ces tendances ont déjà été pointées dans un précédent travail (13, p.68 et suivantes) qui relevait aussi que, même dans l'hypothèse considérée, l'intensification des transferts des exploitants demeurerait limitée. L'ordre de grandeur du nombre des chefs d'exploitation qui passent directement dans les nouvelles usines reste faible (1).

Surtout le travail auquel il vient d'être fait référence montrait à partir de l'exemple de la situation de l'emploi dans le bâtiment en Bretagne que même dans cette région à large prédominance d'exploitations de polyproduction de petite surface, la construction connaît une pénurie chronique de main-d'oeuvre qualifiée alors que la Formation Professionnelle des Adultes (F.P.A.) prépare à de tels emplois et qu'en outre une aide spéciale de formation est attribuée aux agriculteurs (13, p.76 et suivantes). Or le nombre d'exploitants entrés dans les centres de F.P.A. a été très minime, beaucoup plus minime que celui des autres travailleurs agricoles.

4 - La mobilité reste rare alors même qu'il y a aide des pouvoirs publics à l'apprentissage d'un nouveau métier

La prise en charge par l'Etat des coûts de formation a conduit à la création du F.A.S.A.S.A. et remonte à l'institution de la F.P.A.. Nous examinerons, pour la France entière et les diverses

(1) Par exemple sur 174 ouvriers et employés (personnel masculin) travaillant dans une usine de salaison trois ans après son implantation, seulement (5,2 %) sont d'anciens exploitants passés directement de l'agriculture dans l'établissement.

de programme, d'abord combien d'exploitants agricoles sont entrés dans les centres de F.P.A. en obtenant ou non l'aide spéciale du F.A. puis combien d'exploitants se sont portés candidats aux avantages réservés au titre du F.A.S.A.S.A..

- Chefs d'exploitation agricole entrés dans les centres de F.P.A. (1963 - 1967)

Au cours des 5 années de la période 1963 - 1967, seuls 747 exploitants sont entrés en formation à temps complet dans les centres de F.P.A. que gère l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (A.F.P.A.). La moyenne est de 150 par département à l'ensemble de la France (tableau n°1). Les chefs d'exploitation agricole représentent qu'environ 3 % des stagiaires masculins d'origine agricole. Dans à peu près le cas sur 5, les anciens exploitants ont accompli des stages d'ouvriers qualifiés du bâtiment (76,9 % au cours des années 1964 - 1967); cette orientation est un peu plus marquée que chez les autres travailleurs agricoles (70 %).

Il convient par ailleurs de relever que durant cette période 1964 - 1967, un seul exploitant agricole est entré dans les centres de F.P.A. de techniciens !

Tableau 1 - Stagiaires masculins d'origine agricole (métropolitains) en formation à temps complet dans les sections de F.P.A. par l'A.F.P.A. (années 1963 à 1967) : répartition selon le professionnel antérieur (France entière)

		salariés agricoles	aides- familiaux	chefs d'ex- ploitation agricole	non précisé	To
1963	nombre	1 773	2 250	146	72	4
	%	41,8	53,1	3,4	1,7	
1964	nombre	1 864	2 621	144	81	4
	%	39,6	55,6	3,1	1,7	
1965	nombre	1 947	2 973	154	95	5
	%	37,7	57,5	3,0	1,8	
1966	nombre	1 842	2 921	172	87	5
	%	36,7	58,2	3,4	1,7	
1967	nombre	1 861	2 918	131	77	4
	%	37,3	58,5	2,6	1,6	
Ensemble nom- de la pé- riode	nombre	9 287	13 683	747	412	24
1963-1967	%	38,5	56,7	3,1	1,7	

Source : A.F.P.A. (exploitations mécanographiques faites à la demande)

Si, dans la France entière, le nombre des exploitants agricoles qui apprennent un métier non agricole est très minime, le phénomène apparaît presque nul dans plusieurs régions de progrès. Pour les années 1963 à 1967, l'effectif annuel de ces exploitants est égal ou inférieur à 5 dans au moins la moitié des régions. Les en en stage de F.P.A. ont été les plus nombreuses en Bretagne, exemple de région choisi pour l'étude de la pénurie de main-d'oeuvre dans le bâtiment, mais elles n'ont porté que sur 176 personnes en 5 ans (tableau n°2).

Tableau n° 2 - Stagiaires masculins d'origine agricole (métropolitains) entrés en formation à temps complet dans les sections de F.P.A. gérées par (années 1963 à 1967) : effectifs totaux et effectifs des anciens d'exploitation agricole par région de programme de résidence.

	Total des stagiaires d'origine agricole (1)	Anciens chefs d'exploitation (2)	% d'anciens chefs d'exploitation (2)/(1)
Région Parisienne	212	9	4,2 %
Champagne	501	10	2,0
Picardie	419	6	1,4
Haute-Normandie	458	6	1,3
Centre	1 805	38	2,1
Nord	649	23	3,5
Lorraine	405	11	2,7
Alsace	250	7	2,8
Franche-Comté	379	25	6,6
Basse-Normandie	1 414	21	1,5
Pays de Loire	2 846	57	2,0
Bretagne	5 114	176	3,4
Limousin	832	32	3,8
Auvergne	564	13	2,3
Poitou-Charentes	925	26	2,8
Aquitaine	1 300	36	2,8
Midi-Pyrénées	2 103	93	4,4
Bourgogne	693	32	4,6
Rhône-Alpes	1 668	47	2,8
Languedoc	758	35	4,6
Provence-Côte d'Azur	834	44	5,3
FRANCE ENTIERE	24 129	747	3,1

Source : A.F.P.A. (exploitations mécanographiques faites à la demande de :

L'ordre de grandeur des effectifs des exploitants à de suivre une formation de conversion n'a pas changé jusqu'à présent depuis que se trouve octroyée aux travailleurs agricoles une aide spéciale du F.A.S.A.S.A., et bien que depuis lors, les métiers susceptibles d'être appris soient plus diversifiés. On est dès lors conduit, au stade du raisonnement, à affirmer que des exploitants sont très enclins à bénéficier des mesures prises pour faciliter leurs tra

- Chefs d'exploitation qui ont demandé et qui ont obtenu l'aide par le F.A.S.A.S.A. aux mutants agricoles (1964 - 1967).

On sait que l'un des rôles du F.A.S.A.S.A. consiste à améliorer les conditions des mutations professionnelles agricoles à par une action d'information lors de la prise de décision, par une action de formation pour accéder à des emplois offrant des garanties de rémunération et de promotion, et enfin par une aide lors de l'entrée dans les activités non agricoles en vue de faciliter l'insertion dans une nouvelle profession et dans un nouveau cadre de vie. Dans quelle mesure les chefs d'exploitation agricole se sont portés candidats aux aides spéciales à la formation et au reclassement ?

Durant la période qui va de 1964 (année d'entrée en application des nouvelles mesures) à fin 1967, l'effectif de ces candidats n'a été que de 1 198 pour la France entière (tableau n°3) ; leur nombre est plus élevé que celui des stagiaires F.P.A. mais il reste faible. Les chefs d'exploitation ne représentent que 5,4 % de l'ensemble des candidats à l'aide accordée par le F.A.S.A.S.A. aux mutants agricoles ; ces candidats sont essentiellement des aides-familiaux (86,2 %). Si les salariés agricoles ne sont pas beaucoup plus nombreux que les chefs d'exploitation (8,4 %) c'est parce que la réglementation leur a été défavorable jusqu'à présent.

L'effectif des exploitants qui ont sollicité les allocations spéciales de conversion est inégalement faible dans l'espace et est très variable non seulement d'une région à l'autre (entre un

de 7 pour la Région Parisienne et un maximum de 238 pour la Bretagne, les régions de Bretagne, Midi-Pyrénées, Pays de Loire et Aquitaine totalisent 43,5 % de l'effectif national) mais, pour une même région d'un département à l'autre (à l'intérieur de la Bretagne, il est de 12 en Ille-et-Vilaine et de 116 dans le Finistère ; carte jointe) pour un même département, d'un canton à l'autre (plusieurs cantons du Finistère n'ont qu'1 ou 2 candidats alors que quelques-uns en ont une dizaine). Ces différences dans l'espace ne résultent pas seulement des écarts dans le nombre total des chefs d'exploitation selon les zones puisque le canton finistérien de Flogastel - St-Germain a 12 candidats alors que 46 départements n'ont qu'un effectif compris entre 0 et 10 (carte jointe).

Tableau n° 3 - Effectif des chefs d'exploitation candidats à l'aide accordée par le FASASA aux mutants agricoles : demandes présentées et acceptées au 31/12/67.

	demandes présentées au 31/12/67			demandes acceptées au 31/12/67	
	Total des demandes (1)	demandes émanant d'exploitants (2)	% (2)/(1)	Total des demandes (3)	demandes émanant d'exploitants (4)
Région Parisienne	83	7	8,4	55	6
Champagne	492	26	5,3	367	23
Picardie	360	26	7,2	285	21
Hte_Normandie	195	7	3,6	158	8
Centre	1 116	60	5,4	889	48
Nord	658	50	7,6	564	45
Lorraine	503	59	11,7	399	45
Alsace	91	9	9,9	87	7
Franche-Comté	758	61	8,0	637	55
Bsse_Normandie	1 083	49	4,5	751	46
Pays de la Loire	2 981	96	3,2	2 464	82
Bretagne	4 612	238	5,2	4 113	221
Limousin	533	34	6,4	482	24
Auvergne	718	39	5,4	655	37
Poitou-Charentes	1 276	75	5,9	1 122	68
Aquitaine	1 196	84	7,0	979	75
Midi-Pyrénées	1 957	102	5,5	1 404	87
Bourgogne	603	54	9,0	461	49
Rhône-Alpes	2 086	48	2,3	1 713	42
Languedoc	435	51	11,7	372	48
Provence_Côte d'Azur	344	23	6,7	282	17
FRANCE	21 980	1 198	5,4	18 239	1 054

(a) il s'agit des demandes qui ont été reçues à Paris au 31/12/67
Source : C.N.A.S.E.A.

Choix d'exploitation candidats à l'aide accordée par la F.A.S.A.S.A.
 aux mutants agricoles : répartition selon les départements d'origine
 (1964 - 1967)



- 10 candidats
- 1 candidat

Quant aux candidatures acceptées, elles s'établissent au 31 décembre 1967 à 1 054 pour les exploitants dans l'ensemble de la France (tableau n°3) contre 16 644 pour les aides-familiaux et 541 pour les salariés agricoles. Le pourcentage de refus est, par exemple de 12,1 % pour les exploitants bretons. Acceptation de démission et mutation ne sont pas totalement liées. Ainsi pour la Bretagne sur 100 candidats dont la demande a été acceptée, 11,7 % n'ont pas muté ; sur 100 mutants, 10,9 % ont eu leur demande refusée (7, p. 19).

L'action du F.A.S.A.S.A. ne concerne qu'une très faible fraction des exploitants agricoles qui changent d'emploi bien que ceux-ci soient peu nombreux. Parmi les exploitants des Côtes-du-Nord qui se sont convertis en 1966 et 1967, 6 % seulement ont bénéficié de l'aide à la formation du F.A.S.A.S.A. (7, p.33)(1) Mais ce pourcentage ne peut être extrapolé aux autres départements puisque le nombre d'exploitants qui changent d'emploi et l'effectif de ceux qui suivent la formation de conversion sont inégaux selon les zones.

Enfin compte tenu des conditions d'âge et de surface à remplir pour bénéficier des allocations spéciales de conversion, l'intervention du F.A.S.A.S.A. ne concerne que certaines catégories d'exploitants mutants. Ceci étant et à l'instar de ce qui a été observé pour la population générale des exploitants mutants, l'influence exercée par l'âge et le mode de faire-valoir sur l'importance des transferts se manifeste encore dans la sous-population des exploitants candidats aux aides à la mutation (7, p.20 et suivantes). Cette population comporte aussi une proportion de célibataires relativement élevée (7, p.28).

(1) L'action du F.A.S.A.S.A. porte sur une fraction plus élevée de la population des exploitants familiaux mutants. Pour quelques données générales sur cette action, voir un document interne du C.N.A.S.E.A. intitulé "Note sur l'évolution de l'exode agricole masculin", juillet 1969, p.9.

Si le pourcentage des mutants agricoles qui cherchent à se former avant de changer d'emploi est très faible pour les chefs d'exploitation et plus réduit que pour les autres travailleurs agricoles, si le comportement normal des exploitants agricoles consiste à ne pas changer d'emploi même quand ceci est possible à faible distance, quelles en sont les raisons ?

B - POURQUOI LA MOBILITE PROFESSIONNELLE DES EXPLOITANTS AGRICOLES EST-ELLE RARE ?

Quel que soit le statut professionnel du travailleur agricole, le changement d'emploi se réalise d'une part à condition qu'un emploi non agricole soit offert, d'autre part parce qu'il existe des motifs, économiques ou autres, à quitter l'emploi agricole, enfin parce que le transfert professionnel est source de coûts, monétaires et autres. Puisque la mobilité est bien moindre chez les exploitants agricoles que chez les autres travailleurs agricoles, il faut supposer pour les premiers que les emplois non agricoles sont moins accessibles ou bien que les motifs de quitter l'agriculture sont moins nombreux ou moins forts, ou bien encore que les coûts et obstacles des transferts sont plus importants.

Dans cette optique il y a lieu d'examiner successivement quels motifs de changement d'emploi déclarent les exploitants mobiles et puis quels sont les facteurs explicatifs des comportements des exploitants non mobiles.

1 - Pourquoi les exploitants qui ont changé d'emploi l'ont-ils fait ?

Quelle que soit l'enquête à laquelle on se réfère : celle effectuée par M. FAISAN en 1960 auprès de candidats et stagiaires d'origine agricole dont 19 sont d'anciens chefs d'exploitation

celle faite en Bretagne en 1969 auprès des candidats aux aides du F.A.S.A.S.A. (7, p.29 et suivantes) ou celles réalisées en Belgique (8, p.52) et aux Etats-Unis (13, p.421), il apparaît chaque que les motifs invoqués sont très variés mais que le motif principal de la mutation professionnelle est, dans au moins 50 % des cas, l'insuffisance du revenu d'activité obtenu dans l'agriculture. Dans les réponses cette insuffisance est souvent liée à la faible surface des exploitations ; les mutations sont effectivement les moins rares chez les exploitants qui ont les plus petites surfaces. Les bas revenus sont source de bas niveau de vie surtout quand la taille de la famille est élevée.

Pour les aides-familiaux et les salariés agricoles, le désir d'accroître le revenu est aussi le plus souvent le motif principal de mutation (9, p.126 - 127). Mais d'autres raisons sont plus fréquemment invoquées par les chefs d'exploitation que par les salariés agricoles. Ainsi en est-il du manque de capitaux (9 p.130) et surtout de motifs liés au fermage tels que la vente de l'exploitation, la reprise par le propriétaire, le non-renouvellement du bail. En Bretagne les mutants ex-fermiers déclarent de tels motifs dans 26,1 % des cas de réponses simples et 12,4 % des cas de réponses multiples (7, p.30).

D'autres raisons encore sont en partie liées à l'âge et interviennent de ce fait plus souvent chez les chefs d'exploitation. Les changements d'emploi des exploitants bretons sont motivés par de santé dans 15,9 % des cas de réponses simples et 17,7 % des cas de réponses multiples. Ces exploitants ont encore muté quand étant batailles, ils ont perdu l'espoir de se marier s'ils restent agriculteurs ou ne peuvent assumer seuls les travaux de l'exploitation.

Ainsi, un certain nombre de transferts d'exploitants agricoles sont dus à des facteurs spécifiques et relativement contraignants mais le plus souvent le motif essentiel est, comme pour les autres travailleurs agricoles, l'insuffisance du revenu agricole. Les sala

ouvriers agricoles sont peut être plus fréquemment plus bas que revenus agricoles des exploitants. Mais dans les ménages d'exploitation la faiblesse du niveau de vie est généralement commune au chef d'exploitation et à la main-d'oeuvre familiale. Or parmi les exploitants revenus, seule une toute petite minorité est mobile ; pourquoi n'est-il pas autrement alors que l'objectif poursuivi par la majorité des mutants est atteint ? En effet en Belgique la très grande majorité des anciens exploitants ont déclaré que le revenu perçu au moment des interviews "dépassait" (sans autres précisions) celui qu'ils obtiennent dans l'agriculture (8 p. 60) (1), et plus des deux tiers ne voudraient pas revenir à l'agriculture spécialement parce qu'ils gagnent davantage qu'auparavant (8 p. 75).

2 - Pourquoi les exploitants qui ne changent pas d'emploi ne le font pas alors qu'ils n'obtiennent dans l'agriculture que de faibles

Dans l'enquête faite en Angleterre, la grande majorité des exploitants interrogés rejettent l'idée de prendre un autre métier (10, p. 254). L'auteur de l'étude conclut en relevant que ceux qui ne veulent pas muter ne le veulent pas et que ceux qui le voudraient ne le font pas? Une telle distinction semble trop brutale pour pouvoir s'appliquer au cas des exploitants français non mobiles. Tantôt ceux-ci sont prêts à exercer un emploi non agricole, mais probablement plus souvent ne le souhaitent pas alors même qu'ils en ont la possibilité (2)

(1) Dans l'enquête relative aux exploitants mutants de Bretagne qui ont été candidats à l'aide du F.A.S.A.S.A. il a été vérifié que lors des interviews, les taux d'équipement ménager étaient beaucoup plus élevés qu'avant la mutation (7, p. 46). Mais cette population dont le plus grand nombre ont reçu une formation de conversion n'est pas représentative de l'ensemble des exploitants mutants. Notons qu'1,5 % seulement des mutants interrogés percevaient un salaire équivalent à celui d'un ouvrier rémunéré sur la base du S.M.I.G. pendant 40 heures par semaine.

(2) Une analyse générale des coûts et obstacles des mutations professionnelles agricoles a été faite dans un travail précédent (18, 2^e partie) ; nous essayons ici de mettre l'accent sur un certain nombre de données spécifiques aux chefs d'exploitation.

a) Les inaptitudes à exercer des emplois non agricoles

L'inertie professionnelle est d'abord en partie due à l'impossibilité d'accéder aux emplois non agricoles. Puisque les travailleurs agricoles autres que les exploitants sont proportionnellement plus mobiles, il faut supposer qu'un grand nombre d'emplois agricoles ne peuvent être tenus par les exploitants. Ceci se vérifie en partie en raison de l'âge élevé des chefs d'exploitation et de leur faible niveau de formation générale.

Sans doute l'exploitant a pu acquérir une expérience professionnelle dans l'exercice de l'emploi agricole, mais celle-ci est rarement utile hors de l'activité de production agricole. Le faible niveau de formation générale des chefs d'exploitation constitue un obstacle fondamental à l'accès à un grand nombre de métiers non agricoles (1). La formation de conversion constitue un moyen d'élargir l'éventail des professions que les exploitants seraient aptes à exercer. Mais nous avons vu qu'il est exceptionnel qu'ils suivent une telle formation.

Les aides-familiaux et les salariés agricoles n'ont pas aussi reçu aucune formation avant de muter. Mais lors de l'embauche par les employeurs non agricoles, et en particulier les industriels, ils sont préférés aux exploitants puisqu'ils ont tendance à rechercher une main-d'œuvre jeune, même dans les cas où il n'y a pas de limite d'âge au recrutement (15, p.259-260). Précédemment nous avons effectivement observé que l'intensité des transferts d'exploitants diminue avec l'âge augmente.

(1) Ceci est suffisamment connu pour qu'il soit nécessaire de faire connaître de nombreux chiffres. Indiquons seulement que selon les déclarations faites au recensement démographique de 1962, il est encore très exceptionnel en France qu'un chef d'exploitation agricole ait acquis un diplôme de la scolarité primaire. Parmi les "agriculteurs exploitants" (chefs d'exploitation et aides-familiaux) âgés de 35 à 54 ans en 1962 (dans la très grande majorité des cas chefs d'exploitation), 0,8 % ont le B.E.P.C. ou B.E., 0,5 % le baccalauréat ou un brevet supérieur, 0,1 % un diplôme d'études supérieures, et 0,3 % un C.A.P., 0,1 % un brevet professionnel, 0,1 % un brevet d'enseignement technique (pourcentages calculés sur le total des effectifs, y compris les cas d'absence de déclaration de diplômes).

L (Du fait des handicaps d'âge élevé et d'absence de qualification professionnelle, il y a sans doute aussi inaptitude à exercer des emplois autres que ceux qui sont les moins rémunérés. Ainsi se trouverait en fait justifiée sur le plan des revenus, car la ne contribuerait que trop peu à faire accroître la rémunération. Il faut peut-être remettre en cause partiellement une telle conclusion qui n'a jamais été étayée sur l'observation des faits. Elle est valable lorsque le chef d'exploitation avait ^{comme revenu} dans l'agriculture le niveau du S.M.A.G. et que son coût d'opportunité était seulement égal au S.M.I.G. (1). Mais les revenus des polyproducteurs situés sur moins de 20 ha ne sont-ils pas souvent extrêmement bas, et même l'exploitant ne peut accéder qu'aux emplois non agricoles malgré l'élévation de revenu ne reste-t-elle pas encore importante ?

Dans certains cas, un accroissement de ressources peut être obtenu sans mutation professionnelle proprement dite mais par adjonction seulement à une activité principale de chef d'exploitation d'une activité secondaire agricole ou non agricole, cet emploi étant temporaire ou permanent (2). Une autre situation qui est relevée dans l'enquête anglaise est celle dans laquelle les exploitants agricoles croient que, hors de l'agriculture, l'augmentation du coût de la vie annule le bénéfice du gain de revenu que permettrait la mobilité professionnelle (10, p.280).

De toute façon, ainsi qu'il a été constaté aux Etats-Unis (12, p. 421), pour un certain nombre d'exploitants aucun écart de revenu ne peut être assez grand pour compenser la préférence accordée à l'activité professionnelle agricole.

(1) Au temps où le S.M.I.G. était supérieur au S.M.A.G., l'écart de revenu restait faible.

(2) Pour quelques données sur les déplacements saisonniers de travailleurs d'exploitants agricoles bretons, voir J. LE BIHAN, Notes sur les migrations saisonnières de travail en provenance de Bretagne, Economie rurale n°57, juil. sept. 1963, pp.41-60.

b) L'attachement à la profession

La cause est entendue : la sentimentalité prévaut sur la rationalité économique (21, p.361). Notre but n'est pas de faire une étude particulière du système de valeurs des chefs d'exploitation. Notons seulement que selon une enquête d'opinion réalisée par l'I.F.O.P. à l'échelon national en 1962, 84 % des exploitants interrogés ont déclaré aimer leur métier (11, p.5). Relevons aussi que cette attitude est en partie faite d'une recherche d'une activité indépendante (les exploitants mutants deviennent le plus souvent salariés, 7, p.40); et se trouve liée d'autre part à une répulsion particulière à l'égard du travail en usine surtout quand il faut devenir manoeuvre, ce terme étant pris dans le sens général d'ouvrier non qualifié. Les exploitants ne sont pas pour autant prêts à bénéficier des facilités qui leur sont offertes pour suivre une formation de conversion alors même qu'il est établi que celle-ci est le plus souvent la source de promotion hors de l'agriculture ; parmi les mutants de l'agriculture qui ont été candidats à l'aide du F.A.S.A.S.A. et qui ont suivi un stage de formation, 67,6 % ne sont pas ouvriers non qualifiés au moment où ils ont été interrogés (7, p.40). Mais d'autres facteurs interviennent en particulier les coûts d'ordre immatériel qu'implique l'apprentissage d'un nouveau métier.

L'idée que nous voudrions ici souligner sur le thème de l'attachement à la profession agricole est qu'en France, ce sentiment sans doute entretenu directement ou indirectement par le manque d'information sur le réemploi et par certaines mesures de politique économique.

Le manque d'information sur le réemploi n'est pas propre aux chefs d'exploitation agricole mais prend diverses formes pour ces derniers. Tout d'abord, selon l'enquête précitée de l'I.F.O.P. 61 % des exploitants français n'ont jamais eu l'idée de faire autre chose. Cette observation est essentielle car elle signifie qu'un grand nombre d'exploitants ne se considèrent même pas concernés par la mutation professionnelle. Ensuite 58 % ont déclaré qu'ils trouveraient difficilement à exercer une autre profession s'ils devaient changer d'emploi. Cette opinion est en partie justifiée compte tenu de ce

vient d'être dit sur certaines impossibilités d'accès aux emplois agricoles. Il faut ajouter que les difficultés de placement sont grandes dans l'état actuel d'inorganisation du marché du travail. Mais ces difficultés semblent souvent surévaluées dans l'esprit des exploitants. Comme la plupart de ceux-ci sont complètement ignorants des réalités de l'emploi non agricole, leurs comportements sont marqués par une croyance persistante à une évolution économique caractérisée par un chômage en extension continue. Selon des enquêtes de l'I.N.E.D. sur l'information du public, si la crainte du manque d'emploi existe dans toutes les catégories sociales, la peur de voir le chômage se développer est toujours plus répandue chez les "cultivateurs" (exploitants et aides-familiaux) que dans l'ensemble de la population française (2, p. 656 à 669 et 3, p. 25-36).

La connaissance des possibilités de réemploi est souvent meilleure lorsque les usines s'implantent près des exploitations agricoles.

Si la préférence pour la profession agricole est entretenue par l'ignorance des conditions et des possibilités de conversion, elle peut aussi plus facilement subsister compte tenu de certaines interventions de l'Etat. Ainsi la politique de redistribution des revenus, le passage des "prix sociaux" au financement extra-professionnel du régime de sécurité sociale agricole constitue pour les exploitants agricoles une garantie de pouvoir continuer à rester agriculteurs en obtenant un revenu total minimum. La politique du crédit agricole joue aussi dans ce sens d'un enracinement dans l'agriculture. Il a été montré que les propriétaires-exploitants sont moins mobiles que les fermiers. Selon les données dont on dispose, l'une des explications est que celui qui cultive les terres qu'il cultive n'est pas soumis au risque d'expulsion. L'accès à la propriété des terres exploitées est favorisé par l'octroi de prêts de longue durée à faibles taux d'intérêts. Jusqu'en 1965, l'attribution de ces prêts n'était pas subordonnée à une amélioration des structures de production ; même depuis lors

*et le manque d'accès
des autres secteurs ?
Y a-t-il eu parfois information
de la part des employeurs*

x

+
régime des prêts fonciers individuels à long terme est conçu comme un moyen de "fixation de la population active jeune" (1) et (2). Enfin remarquons que le nombre de ceux qui bénéficient des aides F.A.S.A.S.A. relatives aux réinstallations à la terre, est plus que l'effectif de ceux qui obtiennent les aides aux mutations professionnelles. Au cours des quatre années de la période 1964 - 1967, que 1 054 exploitants ont eu leur demande d'aide du réemploi accordée à peu près 4 000, donc quatre fois plus, ont perçu les avantages attribués au titre des "migrations rurales" et des "mutations et conversions d'exploitation" (3). Ceci est en partie la conséquence des conditions dans lesquelles la législation du F.A.S.A.S.A. a été appliquée, s'agisse des exploitants ou des autres travailleurs agricoles : les possibilités réelles de maintien dans l'agriculture sont toujours prises en considération avant de favoriser les mutations professionnelles" (4).

Compte rendu ?

(1) Une étude a été faite aux Etats-Unis pour déterminer l'impact de la politique des prêts à la production (opposés aux prêts à la priation des exploitations) sur l'effectif des actifs agricoles salariés. Les analyses statistiques sur lesquelles elle s'appuie contredisent pas l'hypothèse selon laquelle cette politique réduit les mutations professionnelles de ces actifs. R.F. JONES, The impact of government-subsidized farm-operating loans on family labor employment in agriculture, Journal of Farm Economics, vol. 48 n°5, déc. 1966 pp. 1216 à 1221.

(2) expression utilisée par J.M. DAUZIER, Directeur général adjoint de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, dans une note intitulée "Crédit agricole et l'évolution du financement de l'agriculture", Revue Rurale, n°s 79-80, 1 et 2ème trimestre 1969, p. 249 - 255 (p. 251). Le mot "fixation" n'est pas souligné dans le texte d'origine.

(3) 1487 (dont environ 60 % ^{d'} anciens exploitants) pour les migrations rurales et 2 422 pour les mutations et conversions d'exploitation. Statistique Agricole Annuelle de 1968, p. 45.

(4) note d'orientation du Conseil d'Administration de l'A.M.P.R. du 4 Février 1964.

Les développements précédents tendent à confirmer l'hypothèse selon laquelle le plus grand nombre de chefs d'exploitation agricole manifestent une inertie professionnelle d'ordre volontaire. En effet le comportement de ces travailleurs apparaît essentiellement par l'attachement qu'ils portent à leur emploi. Nombreux sont ceux qui ne se posent même pas le problème du réemploi hors de l'agriculture. Cette attitude peut surprendre quand elle est le fait d'exploitants à très faible niveau de vie. Mais pourquoi en serait-il autrement ? Les agriculteurs ignorent-ils les possibilités de réemploi ou n'ont-ils que des idées fausses, puisqu'aussi de nombreuses interventions de l'Etat ont pour résultat de permettre de continuer à rester chefs d'exploitation ; et certaines de ces mesures ont une finalité peu discutable, puisqu'elles cherchent à réduire les inégalités sociales, mais les politiques sociales sont aussi des prises de décisions politiques et d'aucuns souhaitent poser le problème agricole en termes de problème de civilisation.

Compte tenu des aspirations professionnelles des exploitants, le système mis en place pour permettre aux travailleurs qui cherchent un autre emploi d'acquiescer une nouvelle qualification ne concerne presque pas les chefs d'exploitation agricole ; et, dans une zone donnée, le volume des mutations professionnelles des travailleurs étudiés est faible, peu lorsque s'accroît l'offre locale d'emplois non agricoles. Ce fait tend à affirmer que l'inertie professionnelle des exploitants est en grande partie indépendante des obstacles liés à la mobilité géographique.

Si l'immobilité professionnelle tient d'abord à la volonté de se maintenir dans l'emploi occupé, les changements d'emploi dépendent assez souvent à une quasi-expulsion hors ^{de} l'agriculture. Ce fait le révèle l'analyse des motifs déclarés de mutations.

Quant à la description des modalités de transferts, l'analyse montre que les exploitants mutants continuent souvent à vivre dans leur milieu rural d'origine, sinon à occuper leur logement antérieur (7, p.43 et suivantes, 8, p.46). Le mode de vie antérieur est

devenir

mieux perpétué lorsque le mutant ne réalise qu'une mobilité incomplète en conservant à titre secondaire une activité d'exploitant agricole. Mais ce comportement va à l'encontre de l'amélioration des structures des exploitations agricoles qui est attendue de la mobilité professionnelle.

(1) étant entendu que la mutation professionnelle est tantôt la cause et tantôt la conséquence de la libération des exploitations.

II - LA MOBILITE PROFESSIONNELLE DES CHEFS D'EXPLOITATION AGRICOLE ES
INCOMPLETE

Le problème de l'accélération du rythme de concentration de
tions agricoles a été soulevé en introduction. La mobilité profession
exploitants agricoles peut jouer un rôle spécifique à cet égard. En l
d'une telle mobilité, les exploitations ne sont rendues disponibles qu
de la cessation totale d'activité (1). En outre le chef d'exploitation
en cours de vie active un demandeur potentiel de surface à cultiver ;
changement de métier contribue à réduire la demande d'exploitation et
Enfin l'éventualité d'une absence de successeurs familiaux, est plus
dans le cas de la mobilité professionnelle que dans le cas d'une immo
maintenue jusqu'à la retraite car la probabilité est très forte que l
fants d'exploitants mutants choisissent de travailler hors de l'agricu

Mais l'influence que la mobilité professionnelle des chefs d
tation exerce en fait sur le rythme de concentration des exploitations
limitée non seulement parce qu'elle est rare mais parce que l'adoptio
emploi non agricole s'accompagne souvent d'un maintien d'une activité
tant exercée à titre secondaire. Si tous les exploitants mutants conti
à occuper entièrement leurs exploitations, l'effet du transfert profes
sur l'évolution des exploitations agricoles serait nul. Inversement si
exploitations étaient entièrement libérées lors des mutations professi
sans que les mutants reprennent d'autres exploitations, l'amélioration
des structures de production serait maximale, l'amélioration effective
fonction de la demande de surface à exploiter. La proportion d'exploita
mutants qui restent titulaires à titre secondaire d'une unité de produ
agricole apparaît ainsi comme la première donnée à considérer pour déte
dans quelle mesure une accélération des transformations structurelles d
teur agricole est liée à la mobilité professionnelle des chefs d'exploit

Après avoir examiné les fréquences d'une telle mobilité incomp
nous en présenterons les facteurs explicatifs. Si la mobilité incomplète
constitue qu'une transition provisoire entre l'emploi agricole et l'emp
non agricole, la libération des exploitations n'aura été que temporaire

(1) ou bien lorsque les exploitants changent de statut tout en se maint
dans l'emploi agricole. Mais une telle mobilité interne n'a pas les mêm
fications d'emploi et de revenu que la mobilité externe.

retardées ; dans quelle mesure le maintien d'une activité de chef d'exploit
est-il en fait durable ? (1)

Les exploitants qui, après avoir changé d'emploi principal, ont
à être titulaires d'une exploitation agricole seront appelés ouvriers-paysans
dans la suite de cette note (2). Les ouvriers-paysans ainsi définis ne forment
qu'une catégorie d'agriculteurs à temps partiel ; les études générales relatives
à l'agriculture à temps partiel ne fournissent pas de données particulières sur
nos ouvriers-paysans.

1 - La fréquence de la mobilité incomplète

Dans une perspective de libération éventuelle de terre consécutif à
un changement d'emploi, il faut examiner combien d'exploitants mutants ont
une activité secondaire de chef d'exploitation, et quelle proportion des terres
antérieurement occupées reste indisponible après le transfert professionnel.

18,5 % seulement (44 sur 238) des mutants de Bretagne passés par
sont restés titulaires d'une exploitation agricole (3). Mais la proportion
pondante s'élève à 63,2 % (210 sur 332) parmi les exploitants mutants (hors
des Côtes-du-Nord (4). Un pourcentage encore plus élevé : 74,0 % (57 sur 77)
avait été observé pour les chefs d'exploitation travaillant comme ouvriers
des usines nouvellement implantées en Bretagne (18, p 194). Selon les enquêtes
relatives à ces ouvriers d'usine, l'exercice à titre secondaire d'une activité
d'exploitant agricole est un comportement spécifique des mutants anciens
d'exploitation puisque cette forme de mobilité incomplète n'est le fait que de
4,1 % des ouvriers anciens aides-familiaux et anciens salariés agricoles.

Si parmi les exploitants français qui changent d'emploi sans l'aide
l'aide du F.A.S.A.S.A. (c'est-à-dire parmi la majorité des exploitants mutants
nombreux sont ceux qui deviennent ouvriers-paysans, il en est de même à

(1) Les développements qui suivent reposent souvent sur les résultats de
des bretonnes, résultats figurant dans la 2ème partie du compte rendu de
des réalisées en 1968 et 1969 (7) et données inédites provenant d'une ré
tion partielle des enquêtes relatives aux ouvriers d'usine (16 et 17).

(2) Dans nos enquêtes de Bretagne, nous avons considéré que les mutants
exploiter au moins 1 ha pour être qualifiés d'ouvriers-paysans.

(3) Dans cette source, ont été classés comme tels ceux qui ont déclaré qu'eux
mes ou leur épouse tenaient toujours une exploitation.

(4) Ces ouvriers-paysans restent affiliés pour ordre à la Mutualité Sociale
cole et continuent à payer certaines cotisations.

*le % risque d'être
variable d'un moment à l'autre
dans les enquêtes
+ mobile
peut-on faire des
versions à partir
de vos chiffres ?*

72 % des mutants étudiés en Belgique continuent à entretenir une exploitation titre accessoire (8 p. 46). En Italie, en République Fédérale d'Allemagne Pays-Bas on estime -mais il n'existe pas de statistique sur ce point- que souvent, l'abandon de l'agriculture n'est pas total lors des mutations de d'exploitation (6 p. 18, 22, 39).

La mobilité incomplète se trouve moins importante en surface que chez les titulaires d'exploitations, cela pour deux raisons. Les superficies occupées avant la mutation étaient plus fréquemment plus petites chez ceux qui sont devenus ouvriers-paysans que chez les autres mutants. En outre après la mobilité, il y a plus souvent réduction qu'accroissement des superficies détenues.

Les ouvriers-paysans continuent à exploiter les pourcentages sur la surface de l'équivalent des superficies qui étaient occupées par l'ensemble des mutants avant le changement d'emploi : 9,2 pour les mutants de Bretagne passés par l'A.M.P.R.A., 42,8 pour les mutants des Côtes du Nord, et 44,6 pour les mutants ouvriers d'usine. 31,8 % des premiers, 31,4 % des seconds et 36,9 % des troisièmes ont réduit la surface de leur exploitation après le transfert professionnel. Plus souvent, les ouvriers-paysans se trouvent sur des exploitations de moins de 10 ha (88,6 %, 78,5 %, et 82,4 %). La comparaison des répartitions des superficies occupées avant et après la mutation montre bien que le maintien d'une activité de chef d'exploitation chez certains mutants n'exclut pas toute libération de la surface (tableau n° 4). Ceci a aussi été constaté en Belgique (8, p. 47)

Tableau n° 4 - Répartition des exploitations par classes de surface lors d'une mobilité incomplète

		1 < 5 ha	5 < 10	10 < 15	15 < 20	20 et +
1) Mutants de Bretagne passés par l'A.M.P.R.A.						
Avant la mutation	nbre	11	24	8	-	1
	%	25,0	54,5	18,2		2,3
Après la mutation	nbre	18	21	4	-	1
	%	40,9	47,7	9,2		2,3
2) Mutants des Côtes-du-Nord						
Avant la mutation	nbre	29	93	49	27	12
	%	13,8	44,3	22,3	12,9	6,7
Après la mutation	nbre	69	96	26	14	5
	%	32,9	45,6	12,4	6,7	2,4
3) Mutants ouvriers d'usine en Bretagne						
Avant la mutation	nbre	15	19	13	6	4
	%	26,3	33,3	22,8	10,6	7,0
Après la mutation	nbre	29	18	6	4	-
	%	50,8	31,6	10,6	7,0	-

Quels sont les facteurs explicatifs de ces mutations incomplètes qui que peu ou pas du tout susceptibles de permettre une concentration de mutations agricoles ?

2 - Les facteurs de mobilité incomplète

La pratique de la double activité est matériellement possible si la conversion se réalise à proximité ou à courte distance des exploitations d'origine. Ceci est l'une des raisons pour lesquelles la mobilité incomplète est spécialement fréquente dans notre population d'ouvriers d'usine et des mutants étudiés en Belgique. Mais l'absence de migration lointaine n'est elle seulement le maintien de l'activité d'exploitant ou la volonté de continuer cette activité explique-t-elle l'absence de migration lointaine ? Pour déterminer, il faut rechercher quels objectifs poursuivent les exploitants mutants lorsqu'ils prennent la décision de rester titulaires d'une exploitation.

Selon l'analyse précédente, l'insuffisance du revenu agricole constitue le motif le plus fréquent du transfert professionnel. Dans l'enquête aux mutants de Bretagne passés par l'A.M.P.R.A. un tel motif est souvent invoqué par ceux qui sont devenus ouvriers-paysans que par les mutants. On sait aussi que la plupart des exploitants mobiles ne suivent pas de formation de conversion et sont conduits de ce fait à occuper hors de l'agriculture les emplois les moins bien rémunérés. Dès lors, ces mutants ne sont-ils pas incités à adjoindre à leur emploi principal une activité professionnelle d'exploitant qui constituera une source accessoire de revenus ? Cette fois encore, le comportement des chefs d'exploitation mobiles est déterminé à la fois par des motifs économiques et par d'autres motifs.

a - L'insuffisance des salaires non agricoles

Les ouvriers-paysans des enquêtes faites en Bretagne sont pour la plupart tous mariés, et la fréquence des ménages ayant à charge 3 enfants et plus est plus élevée chez eux que dans les cas de mobilité complète (56,1 % contre 48,2 % dans la population des mutants passés par l'A.M.P.R.A., 30,4 % dans celle des mutants des Côtes du Nord, 42,8 % dans celle des mutants d'usine). Dans les Côtes du Nord, ce sont les mutants qui ont entre 3 et 4 enfants qui sont le plus souvent ouvriers-paysans ; ce sont également eux

plus que les jeunes ou les vieux, ont une charge familiale en moyenne importante. Ceci a pu conduire à rechercher des ressources de complément l'exercice d'une activité agricole par les mutants eux-mêmes et par leurs épouses fournit de telles ressources. On constate de fait que chez les des ouvriers-paysans le taux d'activité est élevé (73,8 % dans l'enquête des mutants passés par l'A.M.P.R.A., 89,8 % dans les enquêtes sur les d'usine), leur emploi étant généralement agricole.

Quant au niveau des salaires obtenus hors de l'agriculture par les ouvriers paysans, il dépend en partie de leur qualification. Or, la totalité des ouvriers d'usine étudiés n'étaient pas qualifiés ; il en est de même en Belgique (8, p. 56). Parmi les mutants passés par l'A.M.P.R.A., la proportion de ceux qui au moment des interviews, sont exploitants non qualifiés est plus élevée chez ceux qui sont restés exploitants à temps partiel (contre 35,0 %). Mais dans cette dernière population, les salaires obtenus par les ouvriers paysans sont presque aussi souvent de même niveau que chez les autres mutants (moins de 900 F par mois dans 67,6% des cas contre 75,5 % des cas), la durée hebdomadaire du travail étant un peu plus souvent inférieure à 50 heures chez les premiers (37,8 % contre 35,5 %).

Ainsi l'exercice d'une activité secondaire de chef d'exploitation constitue un moyen d'accroître le niveau de vie des ménages qui ont de nombreux enfants, le travail de l'épouse s'ajoutant à la double activité du chef de ménage. Ce niveau de vie doit être apprécié en fonction du montant des ressources disponibles par tête à un moment donné et aussi en fonction du degré de stabilité de ces ressources. La seconde activité du mutant et le travail de l'épouse permettent de compenser en partie les pertes éventuelles de ressources non agricole consécutives soit aux grèves, soit aux réductions d'horaires, soit aux licenciements auxquels se trouvent particulièrement exposés les travailleurs non qualifiés (1).

Si les revenus exercent un tel rôle dans la pratique de la vie familiale incomplète, il est logique que les mutants passés par l'A.M.P.R.A. deviennent moins souvent ouvriers-paysans que les autres mutants puisqu'une minorité seulement d'entre eux sont ouvriers non qualifiés (37,5 %). Mais dans la conservation d'une activité d'exploitant a été déconseillée aux mut

(1) Voir sur ce point la référence 18 p. 176-179

*Subsistance ?
faible coût de
l'entretien ?*

comme contraire à l'objectif de restructuration des exploitations que le F.A.S.A.S.A. (1).

D'autres facteurs encore interviennent pour déterminer la fréquence de mobilité incomplète dans une population donnée d'exploitants. L'enquête belge le fait apparaître: si la recherche du gain accessoire que dans environ 3 cas sur 4 (74 %) le maintien d'une activité d'exploitant d'autres motifs sont invoqués, en particulier l'occupation et les loyers (17 %); (8, p. 48).

b - Autres facteurs

Nous retrouvons ici les satisfactions non monétaires retirées du travail de la terre, spécialement par les propriétaires-exploitants. La propriété du fonds de terre permet aussi de se maintenir sur l'exploitation précédemment occupée alors qu'une telle possibilité n'existe pas pour les fermiers quand ils ont été directement ou indirectement évincés et il a été souligné que de telles évictions expliquent la mobilité des fermiers dans quelques cas.

Selon les faits observés en Bretagne, la proportion de ceux qui, après la mutation, sont ouvriers-paysans est plus élevée chez les candidats que chez les fermiers : 45 % contre 14 % pour les mutants candidats à l'aide du F.A.S.A.S.A. ; 70,5 % contre 62,6 % pour les mutants des Côtes du Nord, mais dans cet exemple le mode de faire valoir avant la mutation est souvent imprécisé ; 73,5 % contre 69,1 % pour les ouvriers d'usine. Comme sur 100 ouvriers-paysans, plus de la moitié étaient fermiers avant le transfert professionnel, les facteurs liés à la propriété ne constituent qu'une catégorie des déterminants de la mobilité incomplète.

(1) Les responsables départementaux des services de l'A.M.P.R.A. ont souvent été d'anciens syndicalistes du C.N.J.A. On connaît l'hostilité que cette centrale a eue à l'égard des ouvriers paysans quant à la nouvelle réglementation de l'aide aux mutations professionnelles agricoles (décret du 28 février 1969), elle dispose que les agriculteurs qui en bénéficient peuvent conserver au maximum qu'une superficie pondérée de un hectare

La conservation d'une activité secondaire d'exploitant mar-
parfois l'attachement à une activité et l'enracinement des proprié-
ploitants, mais se trouve le plus souvent liée à l'insuffisance des
non agricoles. Les anciens aides-familiaux et les anciens salariés
deviennent ouvriers-paysans beaucoup moins souvent que les anciens
d'exploitation parce qu'ils ne disposent pas avant la mutation d'un
de terre ni d'un capital d'exploitation, et parce qu'étant jeunes et
taires, ils ont moins besoin d'une source accessoire de revenus et a-
moins le métier de la terre.

Compte tenu des objectifs poursuivis dans la conservation
activité d'exploitant, est-il probable qu'un tel maintien dure au-delà
la période transitoire du changement de métier ?

3 - La mobilité incomplète n'est-elle que provisoire ?

Les opinions sur ce point divergent et nos données ne perm-
pas d'avancer une réponse sûre car elles ne portent que sur des muta-
n'ont changé d'emploi principal que depuis un nombre restreint d'ann-
notre connaissance, aucune observation sur l'évolution de longue dur-
n'a été faite -(1).

Dans les enquêtes réalisées en Bretagne, quelques indices
montrer que la conservation d'une activité d'exploitant à titre sec-
est le plus souvent appelée à durer au-delà de la période transitoir-
changement de métier. Ainsi les ouvriers-paysans sont plus souvent p-
des terres qu'ils exploitent après la mutation qu'auparavant. Alors
surface occupée par les ouvriers-paysans qui ont été candidats à l'a-
F.A.S.A.S.A. a diminué de 18,5 % à la suite du changement principal,
face appropriée s'est accrue de 11,5 %. Dans cette même population,
vriers-paysans, contrairement aux autres mutants, ont le plus souvent
la totalité de leur matériel. Quant aux ouvriers d'usine qui ont réal-
mobilité incomplète, à peu près le 1/5e (11 sur 57) ont acheté du mat-
depuis leur entrée dans les établissements étudiés. Enfin ces dernier

(1) L'auteur de l'enquête belge soulève seulement la question de sav-
double activité est provisoire ou durable (8, p. 86). Quant à la synth-
cente de l'évolution de l'emploi agricole dans les pays de la C.E.E.,
contente aussi d'évoquer le problème (6, p. 39). Enfin les résultats d-
consacrées à l'agriculture à temps partiel ne sont pas nécessairement
pour les seuls mutants agricoles qui deviennent ouvriers-paysans.

interrogés sur leur intention de rester dans l'avenir chefs d'exploitations ont déclaré dans 4 cas sur 5 souhaiter le demeurer.

La libération des exploitations ou d'une partie des terres moins temporairement retardée. L'est-elle jusqu'à la cessation totale, auquel cas l'intérêt du transfert professionnel des exploitants est faible du point de vue de la restructuration des exploitations ? L'activité secondaire de chef d'exploitation constitue un facteur durable de stabilité d'emploi et de revenu, et le type de loisir que représente pour eux une telle activité peut être désiré jusqu'à un âge avancé. Mais lorsque l'âge augmente, les charges familiales et donc le besoin d'une double activité diminuent, et l'alternance d'activité devient davantage une source de stabilité. Il est donc probable que dans la longue durée une évolution se profile vers une extensification de la production ou une réduction des superficies, conformément aux tendances amorcées dès après la mutation professionnelle. Dans l'exemple des ouvriers-paysans qui avaient été candidats à l'aide du F.A.S.A.S.A., à une diminution de surface de 18,5 % a déjà correspondu une réduction de cheptel laitier de 37 %.

Au moins dans le moyen terme, la mobilité professionnelle des chefs d'exploitation n'entraîne pas toujours la libération des exploitations ou celle des terres. De plus les exploitations ou les terres libérées suite des transferts n'alimentent pas nécessairement un processus de concentration des exploitations. L'éventualité d'une telle concentration dépend de l'état de la pression démographique agricole. Cette pression démographique reste-t-elle encore maintenant d'un niveau tel qu'un faible degré de concentration est atteint lorsque les exploitations sont libérées ?

Les faits suivants ont été observés en Bretagne, où les effectifs de travailleurs agricoles sont encore nombreux, dans l'exemple des candidats à l'aide du F.A.S.A.S.A. . Sur 100 hectares occupés par ces candidats avant les transferts professionnels, 9 sont encore exploités par eux après les transferts, 38,6 constituent encore des unités autonomes de production dont la surface ne s'est pas accrue, 50 ont été adjoints à des exploitations dont la superficie a été ainsi augmentée, et enfin 2,4 ne sont plus exploités.

pour la production agricole. Sur 100 exploitations initiales, 17,3 sont encore exploitées par les mutants, 31,2 sont restées des unités autonomes de production dont la surface ne s'est pas accrue, 49,4 ont été absorbées par d'autres exploitations dont la superficie a été augmentée, et enfin 2 sont plus des unités de production agricole. Comme quelques mutants ont rejoint une autre exploitation après avoir libéré la leur, le rapport solde des exploitations disparues/exploitations libérées s'établit à 61,6. Ainsi le résultat recherché au titre du F.A.S.A.S.A. est en grande ^{partie} obtenu puisque la plupart des mutants ont libéré leur exploitation et que les exploitations ainsi libérées ont dans plus de la moitié des cas contribué à un processus de concentration (1).

Mais comme très rares ont été jusqu'à présent les exploitations qui ont muté en bénéficiant des aides du F.A.S.A.S.A., cet organisme a très largement contribué à faire évoluer les structures des exploitations agricoles par la voie de la mobilité professionnelle des chefs d'exploitation. D'ailleurs il semble que l'A.M.P.R.A. ait eu pour souci essentiel d'éviter "l'économie d'argent" elle s'était donnée pour mission d'informer les personnes sous-employées dans l'agriculture sur les possibilités générales de reconversion professionnelle dans les secteurs para-agricoles et extra-agricole, en veillant à éviter le plus possible les dépaysements et à ne pas priver l'agriculture des chefs et futurs exploitants et salariés nécessaires à son évolution" (2) Par ailleurs l'aide à la mutation professionnelle n'a été le plus souvent accordée jusqu'à présent aux chefs d'exploitation que lorsque leur surface était inférieure aux superficies dites de référence. C'était ainsi limiter le potentiel de concentration des surfaces alors que le but explicitement assigné au F.A.S.A.S.A. est l'accélération (pendant une période de douze années) de la restructuration des unités de production agricole. Les superficies de référence étant généralement faibles là où la pression démographique est la plus forte, le potentiel de concentration se trouvait plus limité là où les structures de production

(1) Cette observation n'implique pas que soit considéré comme satisfaisant le rythme actuel de restructuration des exploitations

(2) Selon la note d'orientation du conseil d'administration de l'A.M.P.R.A. déjà citée.

avaient le plus besoin de s'agrandir (1) ; il était par exemple plus aux exploitants de l'Aisne qu'à ceux du Morbihan d'obtenir l'aide des publics (2).

Aucune statistique ne permet de répartir les libérations d'actions survenues au cours d'une période donnée selon les événements de vie et professionnels auxquels ces libérations sont liées : décès, changements de statut professionnel à l'intérieur de l'agriculture, mutations professionnelles, émigration hors du territoire considéré. Mais il est certain que la mobilité professionnelle des exploitants agricoles n'a joué jusqu'à présent qu'un rôle négligeable comme facteur d'accélération de la concentration des exploitations puisqu'elle est restée rare, qu'elle a été surtout le fait de petits exploitants et qu'elle a été le plus souvent incomplète. Elle agit plutôt pour effet de contribuer à l'extension du sous-secteur agricole par les exploitations dites à temps partiel.

Même lorsque les transferts des travailleurs considérés ne entraînent pas d'une libération immédiate et d'une disparition de leurs exploitations, ils exercent un effet bénéfique d'un strict point de vue agricole puisqu'ils font diminuer le nombre d'exploitants pauvres. Mais l'ampleur de tel résultat n'est qu'à la mesure d'une faible intensité de mutations

(1) La nouvelle réglementation de l'aide aux mutations professionnelles (décret du 28 février 1969) a supprimé les conditions restrictives de l'aide dans les zones à économie rurale dominante.

(2) Les superficies de référence varient entre 11 ha et 40 ha dans les régions agricoles naturelles de l'Aisne mais ne sont que de 9 et 10 ha dans les régions agricoles du Morbihan. Source : Journal Officiel du 17 juillet 1969, p. 6 163 et 6 183.

C O N C L U S I O N

L'inertie professionnelle relative des chefs d'exploitation apparaît comme une illustration typique des résistances psycho-sociologiques qui ralentissent la croissance et le développement économiques. Les obstacles principaux à une mobilité moins rare ne résident pas dans une insuffisance des offres d'emplois non agricoles, ni dans une inégale répartition géographique de ces emplois, ni dans une trop faible capacité d'accueil des centres de formation de conversion. Les explications essentielles se trouvent dans les attitudes à occuper des emplois non agricoles et plus encore dans les valeurs des travailleurs concernés.

Ceci vient appuyer davantage l'idée avancée par ailleurs (18) selon laquelle, au cours du développement économique, l'agriculture n'est pas seulement un secteur mû, résiduel. Il ne s'agit pas de sous-évaluer le rôle des facteurs exogènes dans l'évolution de l'agriculture, mais l'analyse des comportements d'emploi des chefs d'exploitation montre qu'à trop insister sur ces facteurs, on se condamne à mal comprendre les mécanismes de cette

Compte tenu des aspirations des exploitants en matière d'emploi, les pouvoirs publics ont peu de moyens d'action pour faire changer l'ordre de grandeur de leur mobilité ; sur ce point nous rejoignons en partie les conclusions de l'enquête anglaise (10 p. 285). Il est difficile aussi d'expliquer que les mutations professionnelles des exploitants deviennent plus souvent incomplètes, car si la formation de conversion constitue indirectement un obstacle à une mobilité incomplète, peu d'exploitants mutants acceptent de faire un stage pour apprendre un nouveau métier. Il résulte de ceci qu'à l'âge des mutations en mouvement, il n'est guère possible d'assurer une restructuration des exploitations agricoles dans des délais rapides.

Mais la marge d'intervention de l'Etat sur le rythme des mutations professionnelles des exploitants agricoles n'est pas nulle, tant est grande chez ces travailleurs l'ignorance des possibilités et des conditions d'emploi. Cette ignorance engendre des préjugés contre des métiers tels qu'

du bâtiment ou des mythes relatifs au chômage. D'un autre point de vue l'accession des exploitations à la propriété de leur fonds de terre se favorisée par une aide financière des pouvoirs publics, il faut être conscient que le statut professionnel de chef d'exploitation et spécialement le statut de propriétaire-exploitant constituent des facteurs de cristallisation professionnelle.

La planification française a pour rôle de rationaliser les interventions de l'Etat et aussi de réduire les résistances psycho-sociologiques au changement. On peut douter que l'institution du Plan ait contribué jusqu'à présent à modifier l'état d'esprit des exploitants agricoles quant aux métiers professionnels. En tout état de cause, un résultat dans ce domaine peut apparaître que dans la longue période car la mentalité actuelle remonte de très lointaines origines dans l'histoire rurale.

R E S U M E

L'adaptation de l'agriculture à la croissance économique ne se réalise qu'imparfaitement si un certain nombre d'agriculteurs en font preuve d'insuffisance de mobilité professionnelle. Une telle inexistence n'existe-t-elle pas chez les chefs d'exploitation agricole bien que ceux-ci soient souvent pauvres dans de nombreuses régions ? Le déterminer implique d'examiner pour quels motifs les exploitants changent ou ne changent d'emploi, d'analyser leurs comportements lorsque des emplois non agricoles sont offerts dans leur région d'origine : en outre les exploitants mutants abandonnent-ils en fait leurs exploitations ?

Les faits en ces matières dans la mesure où ils sont connus sont le plus souvent que sur un plan local ; deux enquêtes ont été faites, par exemple en Bretagne en 1968 et 1969 pour des exploitants qui ont changé d'emploi au cours des années récentes. Le rapprochement de diverses sources de données françaises et étrangères, permet néanmoins de faire apparaître certaines particularités : la mobilité réelle et potentielle des exploitants est rare dans toutes les circonstances et les changements d'emploi restent souvent incertains pour les mutants ayant tendance à se maintenir à titre secondaire sur leur exploitation ; l'immobilité est surtout d'ordre volontaire.

Caractériser la rareté des transferts professionnels des exploitants permet d'en orienter la recherche de l'explication. Si le taux de mobilité (ou proportion d'exploitants mutants) est faible dans l'ensemble de la population des chefs d'exploitation, il varie selon l'âge des travailleurs concernés et selon la surface et le mode de faire-valoir des exploitations. La fréquence des transferts diminue avec l'âge et quel que soit l'âge, elle est plus rare dans les plus grandes catégories de surface et chez les propriétaires exploitants. En outre, il a été spécifié en France que l'ordre de grandeur de la mobilité n'est pas modifié lorsque l'offre d'emplois non agricoles s'accroît dans les régions qui connaissent un sous-emploi de sous-déve-

mais par ailleurs, la proximité de l'emploi de conversion apparaît comme une condition de réalisation du transfert. L'inertie relative subsiste en fait, et même les pouvoirs publics organisent et financent une formation de conversion. Au cours de la période récente, 150 exploitants agricoles sont entrés chaque année dans les centres de F.P.A., et cet effort est pratiquement nul dans de nombreuses régions. Cette situation ne s'est améliorée depuis que le F.A.S.A.S.A. accorde une aide spéciale à la formation de conversion. Cependant une telle formation prépare à des métiers qualifiés du bâtiment pour lesquels on observe une pénurie chronique de main-d'œuvre, y compris dans les régions qui, comme la Bretagne, ont encore un grand nombre de petits exploitants jeunes et pauvres.

Quelles sont les raisons de ces comportements des chefs d'exploitation ? Toutes les enquêtes faites en France ou dans les pays de l'O.C.E. révèlent que ceux qui changent d'emploi le font dans au moins la moitié des cas parce que leur faible surface les condamnait au paupérisme et les empêchaient d'obtenir effectivement des revenus plus élevés hors de l'agriculture. Mais pourquoi dès lors les exploitants immobiles ne changent-ils pas d'emploi ? C'est qu'ils n'ont dans l'agriculture que de faibles ressources d'activité et qu'ils sont inaptes à exercer un grand nombre de métiers non agricoles à cause du manque de formation générale et technique et à cause de leur âge élevé. Souvent, ils aiment la profession d'agriculteur et ne souhaitent pas la quitter. Cet attachement à l'agriculture est entretenu par une ignorance des possibilités de réemploi, par l'assurance d'avoir un revenu total minimum, par une aide financière accordée à l'accession à la propriété des terres exploitées. Un certain nombre de changements d'emploi ne surviennent que parce qu'ils sont liés à ^{des} motifs contraignants (raisons de santé, motifs liés au fermage).

Ainsi les obstacles principaux à une mobilité moins rare ne sont pas dans une insuffisance des offres d'emplois non agricoles, ni dans une inégale répartition géographique de ces emplois, ni dans une trop faible capacité d'accueil des centres de formation de conversion. Les explications principales se trouvent dans les inaptitudes à occuper des emplois non agricoles et plus encore dans le système de valeurs des travailleurs concernés.

Si très peu d'exploitants agricoles changent d'emploi, qu'en font ils ne réalisent souvent qu'une mobilité incomplète. Selon les enquêtes faites en Bretagne et en Belgique plus de la moitié des exploitations ne se trouvent pas libérées par leurs titulaires lors des transmissions professionnelles (63,2 % dans les Côtes du Nord, 72 % en Belgique). Mais les mutants qui deviennent ainsi ouvriers-paysans réduisent leur surface d'environ le 1/3 des cas, plus de la moitié des terres occupées par l'exploitant avant les mutations se trouvent résidues disponibles à la suite des conversions (57,2 % dans les Côtes-du-Nord). Le maintien d'une activité secondaire d'exploitant s'explique surtout par l'insuffisance des salaires non-agricoles. Il est donc moins fréquent chez les exploitants qui ont reçu une formation de conversion avec l'aide du F.A.S.A.S.A. (en Bretagne) car ceux-ci occupent fréquemment des emplois qualifiés.

Puisqu'elle est rare, qu'elle est surtout le fait de petits exploitants et qu'elle est souvent incomplète (et cela pas seulement durant la période transitoire du changement d'emploi), la mobilité professionnelle des exploitants ne joue qu'un rôle négligeable comme facteur d'accélération de la concentration des exploitations agricoles. Comme très peu d'exploitants ont changé d'emploi en bénéficiant des aides du F.A.S.A.S.A., cet organisme n'a très peu contribué jusqu'à présent à faire évoluer les structures des exploitations agricoles par la voie de la mobilité professionnelle, bien que les bénéficiaires réalisent le plus souvent une mobilité complète (81,5 % des cas en Bretagne), la formation de conversion leur permettant d'occuper des emplois qualifiés donc mieux rémunérés.

Même lorsque les transferts des travailleurs considérés ne entraînent pas d'un processus de concentration des unités de production ils exercent un effet bénéfique puisqu'ils font diminuer le nombre d'exploitants pauvres. Mais l'ampleur d'un tel résultat n'est qu'à la mesure de la faible intensité de mutations.

Compte tenu de la nature des facteurs qui déterminent l'insuffisance de la mobilité professionnelle relative des chefs d'exploitation, les pouvoirs publics ont très peu de moyens d'action pour faire changer l'ordre de grandeur de la surface occupée par ces travailleurs. Une autre vérification majeure faite dans cette étude est que l'agriculture n'est pas seulement un secteur mû, résiduel, que

loppement agricole et général est freiné par des facteurs internes culture : les résistances psycho-sociologiques au changement d'en que manifestent les exploitants agricoles.

- (1) BARIOU J.Y., La mobilité professionnelle et géographique des Jeunes Agriculteurs du Domfrontais (Orne), Centre des Jeunes Agriculteurs de l'Orne et C.N.A.S.E.A. - Direction Régionale Rennes, 1968, 28 p.
- (2) BASTIDE H. et GIRARD A., Niveau de vie, emploi et croissance de la population - Une enquête auprès du public, Population, 1962, n° 4 p. 645-682
- (3) BASTIDE H. et GIRARD A., Les tendances démographiques en France - Attitudes de la population, Population janv. févr. 1962, pp. 9-50
- (4) BERGMANN D.R. et GERVAIS M., Les effets possibles à moyen terme des progrès techniques sur l'agriculture française, INRA, janvier 1968, 13 p.
- (5) BRUN A; (en collaboration avec LAURENT C.), Perspectives de recrutement des chefs d'exploitation agricole d'après l'enquête de 1963, INRA et SCEES du Ministère de l'Agriculture, 1967, 82 p.
- (6) C.E.E. , L'emploi agricole dans les pays de la C.E.E., TII Evolution et perspectives, collection Etudes, série politique sociale n° 8, Bruxelles 1964, 51 p.
- (7) DAUCE P. et JEGOUZO G. La mobilité professionnelle des chefs d'exploitation agricole bretons, INRA, Station d'Economie Rurale de Rennes, sept 1969, 81 p.
- (8) EVERAET H., De afvloeiing der bedrijfshoofden uit de landbouw, Cijfers voor landelijk sociologisch onderzoek, Leuven, 1964
- (9) FAISAN M., Candidats et stagiaires F.P.A. d'origine rurale, Document (revue intérieure des services psychotechniques de l'INRA), pp. 115-157
- (10) GASSON B., Occupational immobility of small farmers, Journal of Agricultural Economics, vol xx n° 2 mai 1969, pp. 279-288
- (11) GERAUD J. et SPITZER G., Le moral des agriculteurs, Revue Française de Sociologie, vol. VI n° spécial de 1965, pp. 2-15
- (12) HEADY E.O. et alius, Interdépendance between the farm business and the farm household with implications on Economic efficiency, Research bulletin n° 398, juin 1953, Ames Iowa, pp. 1-10
- (13) HILL H.D., Characteristics of the farmers leaving agriculture in the United States, Country, Journal of Farm Economics, mai 1962, pp. 4-10
- (14) INSEE, Enquête sur l'emploi de mai 1951, Supplément du bulletin de statistique, avril-juin 1953, pp. 1-32
- (15) JEGOUZO G., Le changement de profession des travailleurs agricoles - Les facteurs d'inertie, Bulletin de conjoncture Régionale (Rennes), n° 4 de 1965, pp. 257-263.

- (16) JEGOUZO G. et BERTRAND Y., Une enquête relative à certaines incidences socio-économiques d'une implantation industrielle rurale dans le milieu rural (région de Rennes), Station d'Economie rurale de Rennes (INRA) et CREFE, décembre 1967, 145 p.
- (17) JEGOUZO G. Effets exercés sur l'agriculture par des implantations industrielles agricoles et alimentaires, Bulletin de conjoncture rurale (Rennes), n° 3 de 1968, 28 p.
- (18) JEGOUZO G. Les disparités régionales de la mobilité professionnelle des agriculteurs, Thèse de doctorat de sciences économiques, Rennes, déc. 1968, 258 p.
- (19) LAURENT C. Premiers résultats de l'enquête au 1/10e pour les exploitations agricoles en 1963, Statistique agricole, supplément Etudes n° 5, juin 1965
- (20) LAURENT C. L'évolution de la population active agricole, Economie rurale n° 79 80, 1er et 2e trimestres 1969, pp. 215-234.
- (21) MILHAU J. et MONTAGNE R. L'agriculture aujourd'hui et demain, Paris, 1961, 378 p.
- (22) PRADERIE M. et PASSAGEZ M. La mobilité professionnelle en France de 1959 et 1964, Etudes et Conjoncture, octobre 1966.